

Se loger quand on est jeune et en difficulté d'insertion

Note de synthèse

Action publique et jeunesse sur le territoire de la Communauté d'Agglomération de Sophia Antipolis



Cette synthèse reprend les principaux éléments de la monographie de territoire commanditée par le Secrétariat Général pour les Affaires Régionales au Dispositif Régional d'Observation Sociale. L'étude menée en 2018 porte sur la manière dont les acteurs locaux, sur un territoire donné, appréhendent les problématiques liées au logement des jeunes, comment ils se coordonnent et agissent localement pour y répondre.

ORIENTATIONS DE L'ÉTUDE

- **L'accès au logement des jeunes** : s'interroger sur les modalités d'accès des jeunes au logement.
- **Images et représentations de la jeunesse** : s'interroger sur les représentations associées à la jeunesse et leurs effets sur l'élaboration des politiques publiques.
- **Système d'acteurs – gouvernance locale** : identifier l'ensemble des acteurs et analyser le système d'acteurs opérant autour de la question du logement des jeunes sur le territoire.
- **Effets et impacts des politiques locales sur les jeunes** : évaluer le niveau de connaissance des dispositifs mis en œuvre et les effets de ces derniers sur le vécu des jeunes.
- **L'évaluation des besoins des jeunes** : apprécier la connaissance qu'ont les acteurs locaux des besoins des jeunes en matière de logement.

MÉTHODE

- **Analyse des données statistiques** : Caf, Insee, Pôle emploi...
- **Analyse documentaire** : rapports d'activité, documents cadre, documents programmatiques, études, rapports et recherches.
- Entretiens semi-directifs
- Groupes de travail
- Trois focus groups avec des jeunes

Un territoire fragmenté

La Communauté d'Agglomération de Sophia Antipolis (CASA) se situe dans la partie ouest du département des Alpes-Maritimes. Sa population se répartit inégalement sur trois secteurs : le littoral, le moyen-pays et le haut-pays. La partie littorale de l'agglomération correspond à la zone la plus peuplée. Elle comprend les trois communes les plus importantes : Antibes, Vallauris et Villeneuve-Loubet. Ces trois communes représentent à elles seules 65,6 % de la population de l'agglomération. Le moyen-pays se distingue notamment par des niveaux de vie élevés et d'importants écarts de revenus. Au-delà des communes de Bar-sur-Loup et Tourrettes-sur-Loup se dessine le haut-pays : un espace majoritairement rural de type montagnard à la faible densité de population.

Spécificité du territoire : la technopole Sophia Antipolis

La technopole Sophia Antipolis est implantée entre les communes d'Antibes et de Valbonne. Elle emploie 36 000 salariés avec un profil ingénieur et technicien supérieur et génère une création d'emploi de plus de 1000 postes par an. Elle est également un important pôle d'enseignement supérieur. La présence de la technopole sur le territoire génère un effet d'attraction auprès d'une population de jeunes étudiants et de jeunes actifs, diplômés et qualifiés.

Se loger quand on est jeune et en difficulté d'insertion

Action publique et jeunesse sur le territoire de la Communauté d'Agglomération de Sophia Antipolis

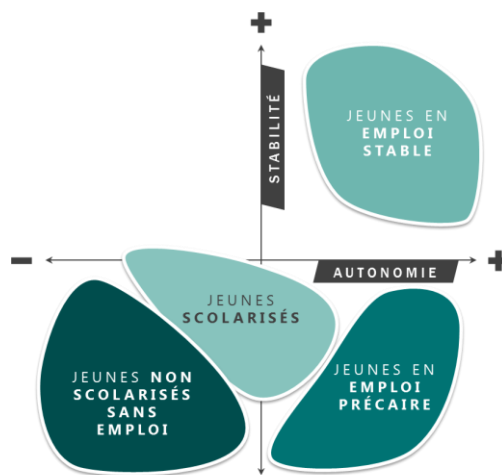
Quels jeunes sur le territoire ?

Il n'existe pas d'indicateur consensuel pour mesurer le poids des jeunes en difficulté d'insertion sur un territoire. Si certains mobilisent le concept de NEET, celui-ci « fait l'objet de nombreuses critiques dans les travaux scientifiques »¹. C'est pourquoi une approche typologique a été choisie en s'appuyant sur les différentes situations des jeunes vis-à-vis de la scolarité et de l'emploi. L'étude s'est intéressée plus particulièrement aux jeunes en difficulté d'insertion, pris en charge par des institutions ou acteurs de la jeunesse, mais néanmoins vulnérables. Leurs parcours se caractérisent par des trajectoires « yoyo », avec une succession de périodes sans emploi, de périodes

de stage, de périodes d'emploi précaire sans que ne se dessine véritablement une trajectoire d'insertion. Ces expériences diverses et hétérogènes ne constituent pas toujours une progression vers une insertion stable et durable mais peuvent traduire une précarité et une instabilité subies. Ces jeunes sont la plupart du temps sans ressources : leurs courtes expériences professionnelles ne leur permettent pas d'ouvrir des droits au régime d'assurance chômage, ou lorsque c'est le cas, pour une courte durée seulement. Le Revenu de solidarité active (RSA) ne leur est pas accessible avant l'atteinte des vingt-cinq ans. Ainsi, pour ces jeunes, « la transition de l'école à emploi »² ne peut être envisagée comme linéaire.

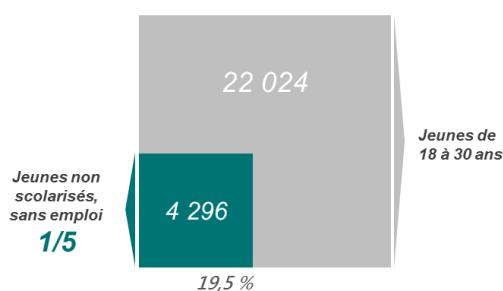
« Il y a les jeunes qu'on appelle actifs, il y a les étudiants et après il y a le reste des jeunes, ni actifs ni étudiants. Que fait-on pour eux ? »

Professionnel de terrain

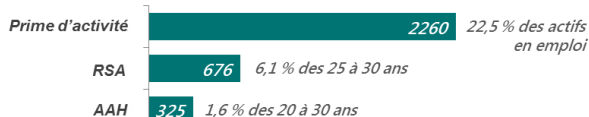


Sources : Dros

Les jeunes de 18 à 30 ans non scolarisés sans emploi

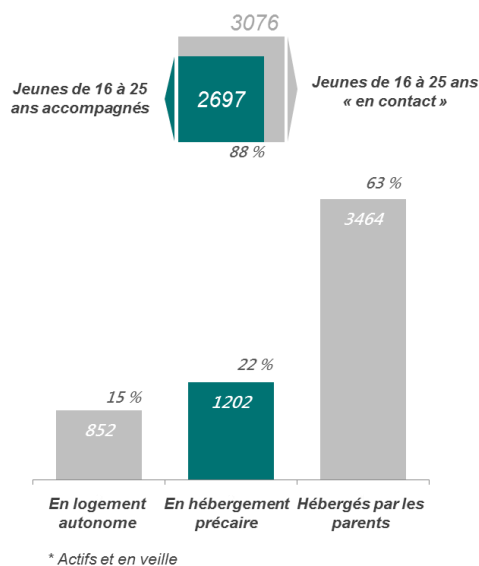


Les allocataires Caf de 18 à 30 ans



► 3261 jeunes allocataires de la prime d'activité, du RSA ou de l'AAH

Les jeunes de la Mission locale Antipolis



Sources : Caf - Insee, RP2014 - Mission locale Antipolis, Rapport d'activité 2017 - Traitement Dros

1. Vial B., Le non-recours des jeunes adultes à l'aide publique. Revue de littérature, INJEP Notes & rapports/Revue de littérature, 2018, p. 38.

2. Guégnard C., Giret J.-F., Joseph O., Murdoch J., « Les situations de Neet dans les parcours d'insertion des jeunes en France » in CalmAND J. et al. (coord.), Rendement éducatif, parcours et inégalités dans l'insertion des jeunes. Recueil d'études sur la génération 2010, CEREQ Echanges n°5, 2017, p. 226.

Se loger quand on est jeune et en difficulté d'insertion

Action publique et jeunesses sur le territoire de la Communauté d'Agglomération de Sophia Antipolis

Un déficit locatif et un parc social encore insuffisant

Moins des deux tiers des logements de l'agglomération sont occupés comme résidences principales, et parmi ces dernières, seulement 36,9 % sont occupées par des locataires. Les communes de l'agglomération sont ainsi classées parmi les zones A et B1 du dispositif Pinel, synonymes d'un marché tendu.

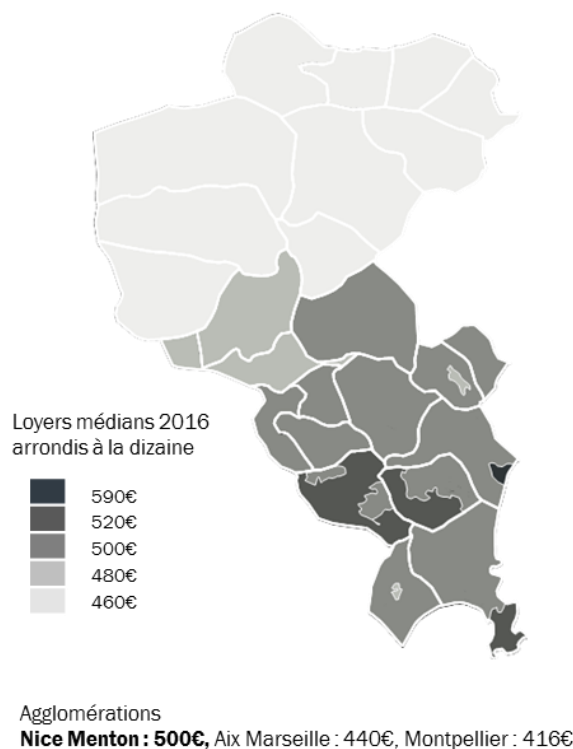
La forte attractivité du littoral et du moyen-pays et la faible offre résidentielle, tant dans le parc locatif privé que dans le parc social (8,5 % des résidences principales de la CASA relèvent du parc social, contre 10,3 % dans les Alpes-Maritimes et 13,4 % en région¹), se traduisent par des loyers médians particulièrement élevés, notamment pour les petites surfaces.

« Le vrai problème pour moi, ici, c'est que les salaires sont trop bas par rapport aux loyers qui sont trop hauts »

Arthur, 20 ans

Loyers médians pour un logement 1 pièce

Zonage du parc privé par l'Observatoire des loyers



Un important maillage d'acteurs

Le territoire de la CASA bénéficie d'un important maillage d'acteurs dédiés à la jeunesse :

- un réseau de **Missions locales** réparties en six antennes œuvrant dans le secteur de l'accompagnement à l'insertion sociale et professionnelle,
- deux **résidences Habitat jeunes (ou FJT)** et un **Comité local pour le logement autonome des jeunes** (CLLAJ) portés par l'association API Provence œuvrant dans le secteur de l'accès au logement,
- un service « Jeunes » et des places de CHRS dédiées portés par le pôle **ReSo** de l'association ALC œuvrant dans le secteur de l'hébergement et de la réinsertion.

Si les jeunes rencontrés parviennent à identifier les lieux susceptibles de leur apporter des informations (la plupart connaissent l'existence du CLLAJ sans nécessairement savoir le nommer), ils ne maîtrisent pas ou peu les critères d'attribution des aides publiques. La complexité, « *sinon l'opacité* »² des dispositifs et des procédures les rendent difficilement accessibles pour des jeunes qui ont une faible expérience de l'administration publique. Si internet constitue le premier vecteur de recherche d'informations des moins de 30 ans, pour les jeunes précaires, l'accès à internet peut-être complexe et coûteux. Dès lors, la connaissance des dispositifs et aides existants s'acquiert principalement de deux façons : via les professionnels ou par le contact avec d'autres jeunes.

« Ouais c'est ça, ils m'avaient parlé d'un truc mais il y avait plein de conditions »

Lina, 18 ans

1. Sources: RPLS 2017, Insee RP2014

2. Vial B., 2018, Le non-recours des jeunes adultes à l'aide publique. Revue de littérature, *INJEP Notes & rapports/Revue de littérature*, p. 31

Se loger quand on est jeune et en difficulté d'insertion

Action publique et jeunesse sur le territoire de la Communauté d'Agglomération de Sophia Antipolis

Quelle place pour les jeunes en difficulté sur le territoire ?

La CASA est un territoire vieillissant : la part des personnes de plus de 60 ans est supérieure à celle des moins de 30 ans. Leur position minoritaire sur le territoire place les jeunes en compétition défavorable avec d'autres publics, notamment pour l'accès au parc social.

Le nombre de jeunes potentiellement en difficulté sur le territoire est incertain et nourrit les débats entre professionnels sur la priorité à accorder à ces publics. Insuffisamment visibles pour certains, peu nombreux pour d'autres, ils évoluent dans un contexte local où les représentations peuvent être sources de discriminations et occasionner des difficultés supplémentaires dans leur parcours d'accès à l'autonomie.

« On n'avait pas identifié comme cible les jeunes, puisqu'en volume... on ne sait pas combien ils sont. »

Acteur institutionnel

LOGEMENT ET HÉBERGEMENT

Une offre de logement peu favorable aux jeunes en difficulté d'insertion

Avec un loyer médian de 500€ pour un studio, le coût constitue le frein principal à l'accès au parc locatif privé. Pour la plupart des jeunes rencontrés, en recherche d'emploi, en Garantie jeunes ou en chantier d'insertion, l'insuffisance et l'instabilité des

ressources ne permettent pas l'accession au logement dans le parc privé, sauf à bénéficier d'un soutien familial actif. « Les conditions d'accès imposées par les bailleurs sont défavorables aux jeunes : demandes de cautions importantes, avance de deux ou trois mois de loyers, etc. »¹. Pour faciliter l'accès au logement, des dispositifs ont été mis en place (par exemple aides d'Action Logement et loi Pinel). Toutefois, ces dispositifs ne sont pas toujours connus ou mobilisés par les professionnels ou les bailleurs privés².

« Visale, ici, les agences, les particuliers, ils ne connaissent pas. Ils refusent même. »

Professionnel de terrain

En 2017, 23 % des demandes de logement social³ dans la CASA sont actives depuis un délai anormalement long (supérieur à trois ans), contre 21 % dans les Alpes-Maritimes et 16 % en région. Si les délais d'attente⁴ sont les mêmes pour tous les publics, ils constituent un frein majeur pour les jeunes⁵. Ils favorisent les phénomènes de découragement et contribuent de ce fait au non-recours.

« Moi ça m'aurait arrangé le logement social, mais on m'a dit 'Il y a une attente de quatre ans'. Du coup, j'attends. » Bilel, 26 ans

Le logement accompagné : une offre à renforcer

L'association API Provence est gestionnaire de deux foyers de

jeunes travailleurs sur le territoire. Le choix des jeunes accueillis se fait au regard de l'équilibre social de la structure et de considérations budgétaires. En 2017, le FJT d'Antibes a reçu 139 demandes d'hébergement, parmi lesquelles 50 ont donné suite à un entretien d'évaluation et ont été examinées par la commission. A Valbonne, le FJT a reçu 157 demandes et 75 personnes ont intégré la structure. Les rapports d'activités des deux structures font apparaître les caractéristiques du public hébergé. Le FJT de Valbonne, en particulier, est positionné comme un « acteur de l'économie » : il répond « au besoin des entreprises de loger leurs stagiaires, leurs CDD et leurs CDI en période d'essais ». 47 % des jeunes accueillis au FJT de Valbonne perçoivent des ressources supérieures à 1065 euros mensuels. Près de 50 % des résidents ont des ressources trop importantes pour percevoir l'APL. Le paiement de la redevance est d'ailleurs perçu comme un obstacle par les publics que nous avons rencontrés.

Compte tenu des critères sélectifs à l'entrée en FJT, les travailleurs sociaux sont tenus d'opérer des choix parmi les profils à orienter sur cette structure.

« Le niveau d'exigence est tel que l'année dernière je crois qu'on a fait rentrer qu'un jeune suivi par notre association »

Professionnel de terrain

1. Maunay E., « L'accès au logement autonome des jeunes, un chemin semé d'embûches », Informations sociales, n°195, 2017, p. 41.
 2. Antoine Dulin et Célia Vérot invitent à promouvoir une meilleure connaissance de ces dispositifs, notamment auprès des professionnels. Dulin A., Vérot C., *Arrêtons de les mettre dans des cases. Pour un choc de simplification en faveur de la jeunesse*, rapport au premier ministre, 2017, p. 73.
 3. Parmi les demandes de logement social toujours en cours (non satisfaites) à la fin de l'année 2017. Source : RPLS 2017.
 4. Les délais d'attentes sont de 48 mois en moyenne d'après les professionnels. D'après les données issues du SNE sur les demandes toujours en cours (non satisfaites) à la fin de l'année 2017, l'ancienneté moyenne des demandes est de 24 mois dans le territoire de la Communauté d'Agglomération de Sophia Antipolis, contre 22 mois dans les Alpes-Maritimes et 20 mois en région.
 5. « Les parcours sociaux juvéniles se caractérisent par des variations de situations socioprofessionnelles plus fréquentes et par une plus forte mobilité résidentielle. Cette instabilité augmente le coût du délai d'attente d'une réponse qui a moins de chance d'arriver au moment opportun dans le parcours des individus. En ce sens, les délais d'attentes seraient d'autant plus dissuasifs pour les jeunes. ». Vial B., Le non-recours des jeunes adultes à l'aide publique. *Revue de littérature, INJEP Notes & rapports/Revue de littérature*, 2018, p. 93-94.

Se loger quand on est jeune et en difficulté d'insertion

Action publique et jeunesse sur le territoire de la Communauté d'Agglomération de Sophia Antipolis

Tableau 1. Publics hébergés par différentes résidences Habitat jeunes (FJT)

Part des.... (en %)*	Antibes	Valbonne	Quimper	Metz	Cholet	Gap	Côte Basque	Pau
Jeunes vivants avec plus de 1065 euros par mois	36	47	18	26	21	nc	nc	16
Jeunes vivants avec moins de 460 euros	17	10	37	33	39	58	nc	25
Demandeurs d'emploi	1	2	24	7	3	9	4	10
CDI	15	33	5	12	9	1	2	5
Originaires du département	35	44	68	41	39	38	42	38

L'hébergement : des dispositifs saturés

Le secteur de l'hébergement sur le territoire souffre d'une tension extrême du fait des départs de tensions du logement vers l'hébergement et de la longueur des durées de séjour : les délais d'attente pour intégrer un CHRS sont de un à deux ans en moyenne sur l'ouest du département.

Les CHRS font l'objet d'un rejet important de la part des jeunes rencontrés, liée à la représentation négative qu'ils en ont. Les échanges avec les jeunes ont montré l'existence d'une forte appréhension vis-à-vis des structures collectives ou

semi-collectives de façon générale. Ce constat renvoie plus largement au rapport des jeunes à l'habiter. Ces derniers expriment à la fois le rejet du collectif et de l'obligation de suivi social inhérents à la vie en institution.

L'hébergement d'urgence sur le territoire de la CASA existe selon deux modalités : l'accueil de nuit d'Antibes et les places d'accueil d'urgence (PAU) sous formes de nuitées hôtelières. L'accueil des personnes est ainsi limité dans le temps (7 jours par an renouvelable une fois pour la PAU). L'hétérogénéité du public accueilli et les conditions de l'accueil rendent ce type d'hébergement peu adapté aux

situations des jeunes. Le non-recours à l'hébergement d'urgence s'explique par l'appréhension négative des jeunes à l'égard de cette offre, mais également par la rareté des places d'accueil d'urgence sur le territoire. Ainsi, les appels au 115 ne se traduisent pas systématiquement par une mise à l'abri, faute de places disponibles.

Les professionnels doivent opérer des arbitrages entre les publics en demande. Sauf situations spécifiques (famille avec enfants, personnes victimes de violence), les arbitrages ne se font pas en faveur des jeunes.

Démarches administratives et non-recours

La complexité des démarches administratives est souvent à l'origine du non-recours. Cet aspect a fait l'objet de nombreux travaux¹. Pour les publics sans domiciliation fixe, les situations d'instabilité résidentielle occasionnent des ruptures fréquentes dans le traitement de leur dossier qui donnent lieu à une non-attribution ou une suspension des aides demandées : les changements d'adresse ne sont pas réalisés, les documents de rappel ne sont pas consultés, les délais sont dépassés et les dossiers sont rejetés. Dans ces circonstances, la remobilisation des publics par les professionnels est nécessaire mais incertaine. Les professionnels évoquent également la responsabilité des administrations : pertes des dossiers, délais de traitement des demandes, absence d'interlocuteur privilégié...

« Les services publics commencent à être très très compliqués. Vraiment ! Nous déjà on galère mais on se dit [que c'est encore plus compliqué] quand ce sont les personnes qui appellent... Et puis il n'y a plus d'accueil. » Professionnel de terrain

La généralisation des démarches en ligne est appréhendée de façon positive par certains travailleurs sociaux. Cela pourrait permettre, selon eux, un suivi et un contrôle plus resserré des demandes, notamment auprès des partenaires (« traçabilité » des demandes réalisées et des documents transmis). Cependant, la dématérialisation des services peut constituer un frein à l'accès aux droits des publics quand elle s'accompagne d'une modification (voire d'une fermeture) des espaces d'accueil du public, recomposés en pôle multimédia par exemple.

*Sources : rapports d'activité des foyers de jeunes travailleurs d'Antibes (2017), Valbonne (2017), Quimper (2016), Metz (2016), Cholet (2016) et Pau (2016) ; entretien avec un membre de la direction du FJT de Gap ; PARISSE J., 2018, Des secteurs au territoire ? Les enjeux de la construction d'une politique de jeunesse intercommunale au Pays basque français, INJEP Notes & rapports/Rapport d'étude.

1. Pour Antoine Dulin et Célia Vérot, « la perception qu'ont les jeunes de la complexité des démarches, autant que la réalité de celle-ci, alimente leur non-recours aux prestations et dispositifs qui leur sont ouverts, ainsi qu'un fort sentiment de déconnexion avec les institutions ». Dulin A., Vérot C., Arrêtons de les mettre dans des cases. Pour un choc de simplification en faveur de la jeunesse, rapport au premier ministre, 2017, p. 18.

Se loger quand on est jeune et en difficulté d'insertion

Action publique et jeunesse sur le territoire de la Communauté d'Agglomération de Sophia Antipolis

« L'entrée aujourd'hui en CHRS c'est un an à deux ans d'attente. On ne va pas laisser patienter le jeune deux ans dans la rue. Donc on lui explique : 'Aujourd'hui, si tu veux pouvoir trouver un hébergement, il va falloir travailler un projet professionnel parce que ça va être le seul levier qui va nous permettre de pouvoir te faire rentrer sur d'autres dispositifs.' On marche un peu sur la tête. On dit au jeune 'T'es dans la rue : il va falloir travailler.' Avant on était dans 'On sécurise, et puis après on cherche du travail.' Non, maintenant il va falloir d'abord travailler, même si le jeune va dormir sur la plage, même si il va dormir en camping, parce que le travail ça va être le seul moyen dans la région de trouver une solution d'hébergement. »

Professionnel de terrain

« La débrouille »

« Nous, la période hivernale on l'a passée dehors »

Lenny, 22 ans

« La débrouille » est souvent évoquée pour qualifier les stratégies des jeunes précaires. Ce terme recouvre des réalités différentes : « Les copains, le système D, le squat, la rue ».

La plupart du temps, ces stratégies sont mises en œuvre tout en maintenant un lien avec les institutions. Elles viennent généralement répondre à un besoin en logement ou en hébergement que les politiques publiques ne parviennent pas à satisfaire. Parfois, les réponses proposées ne sont pas adaptées à la situation du jeune, ou encore pas acceptées par le jeune. Les jeunes dont le tissu relationnel, notamment amical, sur le territoire est suffisamment solide, sont amenés à solliciter leur réseau soutenant. Les autres peuvent être amenés à faire l'expérience de la rue.

DISPOSITIFS ET PARCOURS D'INSERTION

Les contraintes pesant sur le secteur de l'hébergement et la nécessité de disposer de ressources stables et suffisantes pour accéder à des solutions de logement (parc privé, parc social

ou logement accompagné) incitent les professionnels à travailler prioritairement sur l'insertion professionnelle des jeunes.

Des freins à l'entrée des dispositifs d'insertion

En l'absence de minima sociaux pour les moins de 25 ans, l'acquisition de ressources passe par l'activation de dispositifs, au premier plan desquels la Garantie jeunes. Ce dispositif pensé pour stabiliser et sécuriser le parcours des jeunes précaires est destinée aux jeunes de moins de 25 ans. Cependant, les conditions inhérentes au dispositif (exigence d'assiduité et prérequis administratifs notamment) constituent des freins à l'intégration des profils les plus vulnérables. Par ailleurs, les jeunes émettent de vives critiques quant au caractère « discrétionnaire »¹ de la Garantie jeunes ainsi que l'inadaptation aux difficultés rencontrées.

« Le dispositif est très bien mais il n'est pas adapté : je n'ai jamais vu un jeune précaire avec son avis d'impôt ou sa carte vitale... Nous quand on les reçoit, souvent ils n'ont même pas leur carte d'identité. »

Professionnel de terrain

Les professionnels plébiscitent les chantiers d'insertion qui permettent l'accès au logement accompagné ou au logement. Toutefois, les possibilités d'intégrer les chantiers d'insertion sur le territoire sont limitées pour les publics jeunes, la priorité étant donnée au public adulte, en particulier aux bénéficiaires du RSA.

« Pôle emploi ne comprend pas pourquoi les jeunes passent par des chantiers d'insertion. Ils nous disent 'Il y a pleins de dispositifs pour les jeunes, pourquoi vous voulez les envoyer en chantier d'insertion ?' Non ce n'est pas vrai. Il y a pleins de dispositifs pour les jeunes, mais pas pour ce public-là. »

Professionnel de terrain

L'omniprésence de la logique de projet (condition nécessaire à l'intégration d'un FJT, à l'attribution du FAJ ainsi qu'à la prolongation de l'hébergement d'urgence) constitue un frein supplémentaire à la prise en charge des jeunes les plus vulnérables considérant que « l'accumulation de « problèmes sociaux » (famille, justice, santé, etc.) confère un caractère erratique aux trajectoires qui n'est pas propice à la stabilité nécessaire à la réalisation d'un projet. »².

1. « La GJ a été pensée non comme un droit universel mais comme un dispositif dont l'accès est fondé sur une évaluation discrétionnaire ». Le « caractère discrétionnaire » dans la mise en œuvre de la Garantie jeunes renvoie notamment au fonctionnement des commissions d'attribution et à la « capacité de sanction de la part du conseiller ». Farvaque Nicolas (coord.), « La Garantie jeunes du point de vue des missions locales : un modèle d'accompagnement innovant, mais source de bouleversements organisationnels », Rapport de recherche, Ceet, Novembre 2016.

2. Zunigo, Xavier. 2010. « Le deuil des grands métiers – projet professionnel et renforcement du sens des limites dans les institutions d'insertion », Actes de la recherche en sciences sociales, n°184, p. 58-71.

Se loger quand on est jeune et en difficulté d'insertion

Action publique et jeunesse sur le territoire de la Communauté d'Agglomération de Sophia Antipolis

« - *Sushi shop comme Naturalia, ils vous prennent et trois jours avant la fin de la période d'essai ils vous convoquent. Moi ça a été pareil pour les deux 'Ecoutez, vous convenez pas, on va arrêter la période d'essai...'*

- *Tous les boulots que j'ai fait ça a été ça.*

Charly, 24 ans et Lina, 18 ans

Le rapport des jeunes à l'emploi marqué par le manque de perspectives

L'univers et l'horizon professionnel des jeunes en difficulté est celui des « **petits boulots** ». Sans qualification, ces jeunes se retrouvent en situation

de concurrence accrue sur les postes les moins qualifiés, occasionnant une réduction des opportunités professionnelles. La succession d'expériences professionnelles réduites et peu valorisées construit le rapport des jeunes au travail. Les jeunes rencontrés peinent ainsi à entrevoir un horizon professionnel satisfaisant.

Des jeunes en décalage avec les institutions d'insertion

La défiance à l'égard du monde professionnel¹ se répercute sur les professionnels de l'insertion avec lesquels les relations peuvent être conflictuelles. Les dissensions se nourrissent d'un sentiment d'exclusion et d'incompréhension : les jeunes

ne se sentent pas appartenir au « **même monde** » que les professionnels de l'insertion. Cette incompréhension peut être renforcée par les conflits intergénérationnels que connaissent certains jeunes avec des membres de leurs familles.

« *On vous fait venir à des rendez-vous, au Pôle emploi par exemple... On vous fait venir à des rendez-vous qui ne servent pas à grand-chose, ou alors en trois ans on vous fait venir à quatre réunions pour faire un CV. A un moment c'est bon, le CV il est fait !* »

Charly, 24 ans

Prise en charge partenariale des jeunes sortant de l'aide sociale à l'enfance

Les jeunes sortants de l'aide sociale à l'enfance sont davantage susceptibles de rencontrer des difficultés de logement et/ou d'hébergement à leur majorité, en particulier en l'absence de projet d'insertion ou de réseau soutenant. Ainsi, ils constituent près d'un tiers du public accompagné par le dispositif « Jeunes » d'ALC ReSo.

La construction d'une prise en charge spécifique aux jeunes sortants de l'aide sociale à l'enfance est récente. Le Conseil Départemental des Alpes-Maritimes a engagé une réflexion en 2018 sur la préparation et l'accès à l'autonomie des jeunes sortants (notamment la mise en place de l'entretien à 17 ans), conformément aux obligations légales introduites par la loi du 14 mars 2016.

La préparation à la sortie passe par le développement de « **modalités de diversification** » pour les jeunes présentant un projet d'insertion, avec notamment la mobilisation des Foyers de Jeunes Travailleurs. Le Département des Alpes-Maritimes a ainsi conventionné avec l'association API Provence

pour l'accueil d'une soixantaine de jeunes par an. Cependant, seulement dix à quinze sont accueillis chaque année.

« *Charge aux FJT de les préparer à la sortie et de les faire sortir sur le droit commun, évidemment* »

Acteur institutionnel

Toutefois, pour un certain nombre de jeunes dont la concentration de difficultés est peu propice à la réalisation d'un projet, la fin de la prise en charge à 18 ans se traduit par une « **sortie sèche** ». Certains jeunes peuvent également manifester un sentiment de ras-le-bol qui se concrétise alors par un rejet des institutions. La situation de ces jeunes pose la question de la prise en charge à envisager pour « **éviter qu'ils ne s'inscrivent davantage dans la marginalité** ».

« *Il y a un certain nombre de jeunes qui ne souhaitent pas et ne peuvent pas s'inscrire dans un accompagnement parce qu'ils sont trop déstructurés. Il faudrait envisager des accompagnements d'une autre nature.* »

Acteur institutionnel

1. « Si, pour comprendre la construction des trajectoires professionnelles des jeunes, il est nécessaire de tenir compte des stratégies de gestion de la main-d'œuvre des entreprises, notamment de l'intérêt que les employeurs trouvent à intégrer de nouvelles recrues, les rapports de travail concrets participent aussi à cette construction. Pour les jeunes sans qualification, ou faiblement qualifiés, ces rapports se résument selon l'expression d'un conseiller de la Mission locale, « à être traités comme des pions » : « une caissière, un manutentionnaire, il y en a un ou une qui se barre, l'employeur il en retrouve le lendemain, on n'a pas la même attention pour ce type de personnel qu'avec d'autres types de collaborateurs. » Zunigo X., 2013, La prise en charge du chômage des jeunes – Ethnographie d'un travail palliatif, Editions du croquant, p. 61

Se loger quand on est jeune et en difficulté d'insertion

Action publique et jeunesses sur le territoire de la Communauté d'Agglomération de Sophia Antipolis

A RETENIR...

- Un maillage d'acteurs important, mais des dispositifs encore méconnus et dont le fonctionnement échappe aux jeunes,
- Des difficultés à mesurer le nombre de jeunes vulnérables sur le territoire,
- Une précarisation croissante des publics et un cumul de difficultés qui complexifient davantage les prises en charge (handicap, santé mentale, justice, endettement...),
- Des conditions d'accès à l'aide publique qui excluent les publics les plus vulnérables (logique du projet, conditions de ressources, contraintes professionnelles, critères des structures),
- Un phénomène de non-recours à l'aide publique : un refus formel ou implicite des dispositifs par les jeunes mais également des parcours d'accès aux droits et services qui concourent au découragement des publics (insuffisance et inadaptation de l'offre, freins administratifs, disfonctionnements dans le traitement des dossiers...),
- Des professionnels qui évoluent dans un environnement contraint (contraintes temporelles et budgétaires, limites des places disponibles),
- Un travail partenarial majoritairement informel qui se structure autour de collaborations spontanées qui ne reposent pas sur des conventions de partenariat formalisées,
- Vers une coordination renforcée : la préparation du futur PLH et la mise en place du plan Logement d'Abord constituent de véritables leviers pour mobiliser l'ensemble des acteurs.



DISPOSITIF RÉGIONAL D'OBSERVATION SOCIALE

15 rue Malaval – 13002 Marseille

Nous contacter

Téléphone : 04 84 52 41 24

Adresse mail : dros.cafmarseille@caf.cnafmail.fr

Retrouvez toutes nos publications sur notre site internet : www.dros-paca.org